

Livre publié par Bookelis

# **CONCOURS OFFICIER DE GENDARMERIE, SOG**

## **L'ESSENTIEL**

**Oeuvre protégée par la propriété intellectuelle.  
Toute reproduction, tout plagiat, téléchargements illicites au  
mépris des droits d'auteur constitueraient une infraction  
sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle.  
Oeuvre non cessible à titre gratuit, en tout ou partie.**

**RAPPEL DU PROGRAMME DES CONCOURS OFFICIER  
DE GENDARMERIE (ET SOUS OFFICIERS),  
METHODOLOGIE ET THEMES DE CULTURE GENERALE  
INDISPENSABLES AUX CONCOURS.**

Notions principalement abordées :

Contenu du programme, méthodologie, thèmes essentiels (sécurité et liberté, loi antiterroriste, légitime défense en service, loi anticasseur, réformes sur la prescription et la justice, peur Europe Immigration, mondialisation, loi travail, liberté d'expression et devoir de réserve (référence à la démission du Général De Villiers), droit à la vie (action du GIGN, référence à Arnaud Beltrame) **et tous sujets utiles aux prochains concours.**

## Avant propos : Programme des concours /finalité de ce livre

Le concours d'officier de gendarmerie est un concours exigeant portant sur les matières suivantes :

### Epreuves d'admissibilité :

- culture générale : durée 5h coefficient 5
- synthèse durée 4 h coefficient 5
- épreuves à option : droit pénal public, finances publiques, sciences économiques et de gestion, histoire géographie coefficient 5
- tests psychotechniques écrits.

### Epreuves d'admission :

- épreuves d'aptitude générale : entretien auprès d'un psychologue, entretien individuel (exposé sur un thème général suivi d'un dialogue avec le jury 50 mn dont 20 de préparation) coefficient 8
- épreuve orale portant sur les questions de défense et sécurité coefficient 4
- épreuve de langue étrangère anglais allemand espagnol italien 3
- épreuve sportive.

**Le concours de sous-officier de gendarmerie porte sur les matières suivantes :**

Epreuves d'admissibilité :

- composition de culture générale durée 3 heures **coefficient 5**
- épreuve d'aptitude professionnelle QCM sur des suites et ensembles logiques 35 mn coefficient 2
- langues étrangères 30 mn coefficient 1
  
- 2 inventaires de personnalités à préparer en cas d'admissibilité

Epreuves d'admission :

- entretien avec un psychologue
- entretien avec le jury sur un sujet général concernant les grandes questions actualité ou les motivations du candidat durée 10 Mn préparation 20 mn **coefficient 7**
- épreuve physique coefficient 3

**Nous constatons le fort coefficient de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve orale d'aptitude générale (à la fois pour le concours d'officier et pour le concours de sous-officier de gendarmerie).**

Cet ouvrage poursuit une finalité pratique : favoriser la progression rapide en vue des concours de gendarmerie, par des **méthodes et notions indispensables** aux épreuves écrites et orales.

Il synthétise et sélectionne les développements des ouvrages précédents de l'auteur, dans l'optique des concours à venir en tenant compte de l'actualité et des sujets probables. **Il est entièrement actualisé en vue des prochaines épreuves. Seront ainsi abordés :**

- **une méthodologie utile à l'écrit et à l'oral,**
- **les sujets qu'un futur officier de gendarmerie doit connaître et qui sont à l'ordre du jour des concours à savoir :** la distinction police/gendarmerie, les politiques publiques en matière de sécurité, le point sur le terrorisme, la sécurité et la liberté, la légitime défense des officiers, l'avenir de l'Europe face au populisme, l'immigration, la liberté d'expression et ses limites concernant la police et la gendarmerie, le sens de l'identité nationale et l'avenir de l'état (sujets sur lesquels les candidats aux concours d'officier doivent pouvoir se prononcer), le travail (sujet tenant compte des débats sur la réforme du droit du travail, des conditions de travail des gendarmes et policiers...). le droit à la vie (sujet faisant notamment référence à l'intervention des forces de gendarmerie de de police, à la réforme récente relative à l'euthanasie...).

Un futur représentant de l'ordre doit savoir se positionner. Lorsqu'une question vous sera posée, vous devrez nécessairement vous positionner, après avoir argumenté avec pondération, sans dogmatisme – ce qui n'exclut pas la rigueur et la fermeté en révélant une personnalité équilibrée.

**Regardez les membres du jury. Entraînez-vous à parler clairement et distinctement, en assumant vos propos, sans mimiques ou gestes intempestifs** : le calme et la **force de caractère** sont requis dans la gendarmerie. **Ne soyez jamais destabilisé si vous ne connaissez pas un sujet ou si le jury cherche à vous “tester” en vous “bousculant”, mais sachez “rebondir”**. Bien évidemment, ne critiquez pas négativement l'institution dans laquelle vous souhaitez entrer (voir le sujet sur la liberté d'expression).

A partir de ce livre (et le cas échéant de recherches rapides sur internet), faites-vous **une synthèse bien structurée concernant les questions suivantes** :

Pourquoi choisir la gendarmerie plutôt que la police ?

A quand remonte la création de ces institutions ?

Doit-on unifier les deux institutions ou garder la distinction ? Les policiers ont-ils eu raison de revendiquer l'application des mêmes règles en matière de légitime défense que les gendarmes ? (1)

1 Ce livre reprend les mêmes thèmes que «préparation concours officier de police» du même auteur, *tout en ciblant à titre liminaire le programme du concours d'officier de gendarmerie*.

Réfléchissez à la question du port d'arme hors service, à celle de l'instauration d'une "présomption de légitime défense" dans le cadre des missions de sécurité publique.

**Pour ces questions, et pour tous autres problèmes de société, entraînez vous, de manière disciplinée, à faire un état objectif des lieux, à réfléchir aux arguments favorables et défavorables, *pour vous positionner sur ce qui est socialement régulateur et humainement souhaitable.***

Exemple : « les salles de shoot », pour ou contre ?

Etat des lieux :

La recherche de paradis artificiels – alcool, drogues...- est un fait de société qui affecte le jeunesse, et toutes classes d'âge. La consommation de drogues sous toutes ses formes, pose des problèmes de **santé publique** : atteintes neurologiques, décès...et génère des faits de **délinquance** : trafics de drogues, actes de violences commis sous l'emprise de substances excitomotrices.

Arguments favorables aux « salles de shoot »:

- un moyen de lutter contre les trafics clandestins par une consommation « transparente »,
- un cadre sanitaire (éviter la transmission du sida par des seringues contaminées...),
- un contrôle sur les consommateurs de drogue pour une éventuelle prise en charge,

Arguments en défaveur des salles de shoot :

- banaliser l'usage de drogue,
- faciliter l'accès à la consommation, puis l'accoutumance,
- le coût des « salles de shoot » pour la collectivité,
- les « salles de shoot » ne répondent pas aux causes profondes, aux raisons pour lesquelles les phénomènes d'addictions se développent dans les sociétés modernes.

Prise de position :

° Je suis défavorable à la banalisation de l'usage de drogue, Il est illusoire de prétendre « cadrer » cet usage en l'autorisant.

Ou

° Les « salles de shoot » peuvent permettre de mieux contrôler l'usage de drogues douces et d'éviter les trafics clandestins...mais cela n'apporte pas de réponse fondamentale au problème de la cause des addictions dans les sociétés contemporaines.



## Autre exemple : la contestation:

### - Etat des lieux :

° données positives : les états libéraux consacrent la **liberté d'expression** incluant le droit de contester, produit de "**l'individualisme démocratique**"(référence à mai 68...).

° aspect critique :

Mouvement des **gilets jaunes**, grèves à la SNCF, blocage des universités : la contestation peut **nuire à la cohésion sociale, voire miner les démocraties**. Les actes de terrorisme imputables à Daesh sont des actes de contestation issus de la radicalisation.

° **Données prospectives et constructives : la force des sociétés démocratiques réside dans l'acceptation de la contestation, tout en lui donnant un cadre institutionnel pour qu'elle soit compatible avec la cohésion et la paix sociales : reconnaissance du pluralisme, réglementation du droit de grève, du droit de manifestation dans le respect de l'ordre public, développement de la "démocratie participative"**.

Ces méthodes simples peuvent vous aider à traiter tous sujets de société, **en vous positionnant intelligemment et en montrant une personnalité équilibrée, bien structurée, notamment aux oraux (1)**. Pour ce qui concerne les tests psychotechniques, il existe de nombreux petits ouvrages d'entraînement à ce genre de tests qui vous y familiariseront et que vous pouvez trouver sur internet ou en librairie.

(1) Sujets de société fréquents aux concours :

**Addiction et drogue** : jeunes et alcool ; les salles de shoot, drogue : pour ou contre légalisation, ; jeux vidéos : détente ou addiction.

**argent et consommation** : l'argent donne t-il le pouvoir ? Ne fait-il pas le bonheur ? les achats en lignes, banques en ligne, le hard discount, sport et argent

**emploi économie** : la crise économique, influences réelles et supposées des agences de notation, le travail : stress ou épanouissement, la surqualification est-elle une barrière à l'embauche ?

**énergie** : pétrole, nucléaire, nucléaire civil français

**famille et parité** : pacs et adoption des couples homosexuels, pour grandir un enfant a besoin de racines et d'ailes

**France** : élus, impôts, liberté égalité fraternité, médias mode et people : chirurgie esthétique, vie des célébrités

**nouvelles technologies réseaux sociaux et vie privée**

santé : don d'organe, malbouffe

**sport** : origine des jo, pourquoi les sports extrêmes attirent-ils tellement ?

**sécurité** : insécurité dans les prisons, terrorisme, prévention de la récidive, la place des armes en France, la violence dans les banlieues, doit-on envoyer l'armée dans les quartiers difficiles?

Société : chocolat, bande dessinée, la moralité est-elle une valeur actuelle ?

**école** : lieu de l'éducation ou de l'instruction, l'armée peut-elle être une solution pour les jeunes descolarisés, quel est le rôle de la politesse dans la société ?

Justice : justice publique, justice privée

Questions personnelles : qu'est-ce que le courage pour vous ? La maison de vos rêves? Pensez-vous que nos actes sont conditionnés par nos expériences passées.

**I Notions indispensables : Sécurité/liberté, les forces de sécurité en France, les politiques en matière de sécurité, le terrorisme et les modifications affectant le pouvoir des OPJ et du parquet, la légitime défense des officiers.**

## Sécurité et Liberté

**Flux migratoires vers l'Europe liés à l'insécurité des pays en guerre, état d'urgence prolongé par l'Etat français pour assurer la sécurité des citoyens face aux vagues d'attentats...**

**La sécurité du latin securitas -absence de souci- évoque la tranquillité d'esprit. Le terme fait référence à *la protection de l'intégrité physique face aux risques d'agressions, mais aussi à la question de la sécurité sanitaire, environnementale, au problème de l'immigration, aux enjeux de la mondialisation générant une interdépendance des nations. Le retrait des accords de Paris décidé par le Président Trump a suscité de légitimes inquiétudes au regard de la sécurité des générations futures, de la question essentielle du développement durable.***

**La liberté désigne au sens philosophique le libre arbitre. Au plan politique, le terme évoque les libertés individuelles et collectives reconnues aux citoyens.**

Aux termes de l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la sûreté est l'un des "*droits naturels et imprescriptibles de l'homme*" au même titre que la liberté, la propriété et la résistance à l'oppression. L'article 7 de cette même Déclaration précise que "*Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas prévus par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites*". **Dans l'esprit des révolutionnaires, la sûreté tend ainsi à protéger le peuple contre l'arbitraire conformément à l'Habeas Corpus de 1679.**

**Loin d'être opposées, la liberté et la sécurité sont des droits complémentaires, dont la justice et la police doivent assurer la conciliation.** Dans une décision emblématique relative à la loi dite "sécurité liberté", le Conseil constitutionnel considère que la prévention des atteintes à l'ordre public est nécessaire à la sauvegarde des droits de valeur constitutionnelle. Et l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales précise que certaines libertés peuvent faire l'objet de restrictions lorsque ces dernières constituent "*des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale et à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la réputation et des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire*".

**La question cruciale de la conciliation entre la liberté et la sécurité** se pose avec acuité en cas de recrudescence de la violence et de la délinquance, a fortiori en période de vagues d'attentats. **Il est important que ne se crée pas un clivage entre policiers de terrain, magistrats et politiques, mais qu'une action de concert soit menée de façon réaliste (1).**

La vidéosurveillance, les techniques biométriques à des fins d'identification, sont utilisées dans un but sécuritaire.

Les attentats terroristes ont favorisé la mise en place de dispositifs de contrôle et de surveillance.

Aux Etats-Unis, le Patriot Act du 26 octobre 2001 a renforcé le pouvoir de l'exécutif au détriment du pouvoir judiciaire, en permettant au ministre de la justice de faire arrêter, maintenir en détention et soumettre à des juridictions spéciales les citoyens non américains suspectés de terrorisme. Ce régime dérogatoire a été étendu en 2003 aux citoyens américains accusés de collaborer avec des organisations terroristes.

**Au-delà des débats idéologiques, le respect du principe de légalité criminelle, impliquant que les règles soient préalablement fixées par la loi, elle-même soumise à débats, au contrôle de constitutionnalité, garantit la conciliation démocratique de ces valeurs essentielles que sont la liberté et la sécurité.** Lors de l'examen de la loi pour la sécurité intérieure en 2003, le Conseil constitutionnel a ainsi exercé un contrôle de proportionnalité sur les dispositions relatives aux fouilles de véhicules et aux fichiers de police *en application du principe de précaution, considérant notamment que le risque de conserver dans un fichier de police la trace d'une agression était moins grave que celui de perdre cette information si le même individu commettait de nouveaux faits délictueux.*

Rappelons qu'à la suite des attentats survenus à Paris le 13 novembre 2015, l'état français a décrété puis prolongé **l'état d'urgence** ; la loi renforçant la **lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement** a apporté des modifications en matière de procédure pénale (retenue de quatre heures après contrôle d'identité, droit d'usage renforcé des armes par la police...).